

Loi

Générale

modern

# Loi n° Loi n° 201/AN/86/1ère L portant ratification de l'accord portant création de l' « Autorité intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement » (IGADD) en Afrique de l'Est.

n° 201/AN/86/1ère L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
4 mai 1986

Numéro JO  
n° 8 du 31/05/1986

Date du numéro  
31 mai 1986

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

**VU** le décret n°82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, notamment les résolutions n°35/90 du 5 décembre 1980 et 38/216 du 20 décembre 1983, recommandant aux pays de la sous région la mise sur pied d'une Organisation de Lutte contre la Sécheresse.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est ratifié l'Accord portant création de l' « Autorité intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement » (IGADD) en Afrique de l'Est.

### Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'État et publiée au Journal Officiel, dès sa promulgation.

par le Président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.